

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 23

Votants : 23

Rapporteur : **Pascal DELTEIL**

Délibération n° 2025-01

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **Judi 13 février à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 23 à Saint-Germain-et-Mons, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/02/2025.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE (remplace Olivier DUPUY), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Jean-Roland GUY (remplace Daniel COTS), Alain PREVOST, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET, Jean-Michel DREUIL, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, René VISENTINI, Jérôme BETAILLE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Gérard MARTIN, Frédéric HOGUET, Alain ROUSSEL (remplace Florent FARGE), Francis MONTAUDOUIN (remplace Jean-Marc GOUIN), Fabrice DUPPI, Gérard MOURET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Joël HELLIAN, Daniel COTS, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Maurice BARDET, Jean-Claude CASTAGNER, Thierry GROSSOLEIL, Lucien POMEDIO, Serge TABOURET, Thierry DEGUILHEM, Florent FARGE, Jean-Marc GOUIN.

Secrétaire de Séance : Madame Michelle DORANGE.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Un rapport a été adressé aux délégués syndicaux présentant les principales données financières de l'année 2025 connues à ce jour (budget principal) pour servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires.

PROPOSITION :

A l'issue du débat, il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport ci-annexé.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 17/02/2025
et de la publication, le 21/02/2025*

Le Président,

Pascal DELTEIL



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 13 février 2025

Le Président,

Pascal DELTEIL

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2025
024-200027134-20250213-2025_01-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

⇒ Les objectifs du D.O.B.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

⇒ Les obligations légales du D.O.B.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Conseil syndical a lieu sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires s'effectue conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Présentation du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois

Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat mixte fermé) créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010. Il a pour compétence l'élaboration, le suivi et l'évaluation du SCoT du Bergeracois. Au titre de la mise en œuvre du SCoT, il porte également le Plan Climat Air Energie Territorial.

Ressources humaines - Effectifs

L'équipe technique est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCoT et du PCAET.

Elle est composée de 2 agents à temps plein :

Directeur : Christophe ANDRES

Secrétaire-comptable : Caroline IRAGNE

Elle prépare les actes du Président, les travaux du bureau ainsi que les délibérations du comité syndical. Elle met en œuvre les orientations et les décisions arrêtées par le comité syndical et le bureau.

Ressources matérielles

Le SyCoTeB dispose d'un véhicule de service acheté neuf en 2013, d'un photocopieur, de moyens informatique et bureautique ainsi que du mobilier de bureau, ressources matérielles nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

Le bilan 2024

Le budget primitif 2024 a été voté pour un montant de 243 649 € en section de fonctionnement et de 106 034,70 € en section d'investissement, avec reprise des résultats 2023 à savoir : un excédent de 13 342,22 € en fonctionnement et un excédent de 73 154,57 € en investissement.

Dépenses

L'exécution budgétaire 2024 a été modérément impactée par l'inflation. Au regard des dépenses réalisées en 2023, les dépenses de fonctionnement 2024 au chapitre 011 restent stables. Cela s'explique par :

- le contrat passé par le syndicat pour la maintenance du site internet a garanti le maintien des tarifs en 2024,
- les nouveaux tarifs adoptés par l'ATD ont révélé une surfacturation antérieure, ce qui nous a conduit à négocier la gratuité de leurs prestations SIG pour deux ans,
- la hausse des loyers est contenue à 3,5 % depuis la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,
- l'augmentation du prix des fluides et un accroissement des volumes consommés ont été compensés par une diminution de charges comme l'entretien des installations et l'entretien général, ce qui a entraîné un remboursement de 422 € sur les provisions pour charges versées en 2023,
- le recours fréquent aux réunions en visioconférence permet de stabiliser les dépenses en carburant.

En 2024, une augmentation de 0,5 % du point d'indice majoré à compter de janvier a impacté les salaires ce qui a accru les dépenses au chapitre 012.

Recettes

En investissement, les amortissements ont continué d'accroître l'excédent constaté depuis 2021, atteignant 73 155 €.

En fonctionnement, les participations des EPCI ont été maintenues à leur niveau de 2023.

La décision de réviser le SCoT a généré l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) « Documents d'urbanisme » de 17 000 € en recettes de fonctionnement. Cette recette imprévue explique en partie l'excédent constaté en fin d'exercice.

Perspectives budgétaires 2025

L'élaboration du budget primitif 2025 du Syndicat s'inscrit dans un contexte de transition, marqué par des défis environnementaux, économiques et réglementaires. Ce rapport, en préparation du débat d'orientations budgétaires, propose une synthèse des perspectives financières et stratégiques pour l'année à venir. Il met en lumière les priorités du SyCoTeB, notamment le lancement effectif de la révision du SCoT, essentielle pour procéder à l'analyse réglementaire des résultats de la mise en œuvre du SCoT, accompagner les évolutions du territoire et respecter les exigences légales et environnementales notamment dans la déclinaison du SRADDET approuvé en novembre 2024.

Contexte et Objectifs

1. Révision du SCoT

- La reprise des consultations publiques,
- Les études approfondies,
- La modernisation du PCAET intégré.

2. Conformité légale et transition écologique

- Mise en application des objectifs du SRADDET en matière d'absence d'artificialisation nette des sols,
- Contribution à l'atteinte des objectifs nationaux en lien avec la loi Climat et Résilience.

3. Maintien de la stabilité financière

Tout en assurant la continuité des services et des engagements du syndicat, l'accent sera mis sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.

Le SyCoTeB poursuivra la mise en œuvre des objectifs du SCoT en vigueur, le dialogue avec les maîtres d'œuvre et les EPCI en charge des documents d'urbanisme, le travail partenarial avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, ...) et assurera la promotion du contenu du SCoT auprès des porteurs de politiques publiques pouvant contribuer à la réalisation de ses objectifs notamment dans le cadre des projets de mandatures (communes, E.P.C.I., ...) ainsi qu'auprès des porteurs de projets privés (habitat, développement économique...)

Les opérations qui résultent de l'application du SCoT s'inscrivent dans la durée, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation effective.

Comme les années précédentes, une ligne de trésorerie sera souscrite à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

En fonctionnement,

Concomitamment au lancement effectif cette année de la révision du SCoT, la nécessité de remplacer le véhicule de service est prévue via une location longue durée de 36 mois permettant de lisser les dépenses grâce à un loyer mensuel fixe qui inclut l'entretien ce qui évite les dépenses liées à l'usure et une garantie « perte pécuniaire » en cas de dommages sur le véhicule. La mise à niveau du site internet est également intégrée.

Il est à noter une hausse générale des primes d'assurance : + 30 % pour la multirisques et + 10 % pour l'assurance du véhicule.

Le chapitre 012 est évalué en tenant compte des avancements d'échelons prévus en 2025, et d'une hausse des charges avec + 1 % de la cotisation « Maladie – maternité » et + 3 % de la cotisation d'assurance vieillesse (CNRACL).

En investissement,

La procédure de révision du SCoT engagée par décision du comité syndical le 5 décembre 2023 a été suivie par un appel d'offres lancé en mai 2024. Toutefois, en juillet, le comité syndical a déclaré le marché sans suite sans suite au motif d'une insuffisance de concurrence. De nouvelles dépenses sont donc inscrites au chapitre 20, article 202 (élaboration et révision des documents d'urbanisme) pour couvrir les frais d'annonce légale d'un nouvel appel d'offre relatif et les factures 2025 des bureaux d'études qui seront retenus pour réviser le SCoT.

1) Les dépenses

> Des dépenses de fonctionnement

Elles correspondent aux dépenses engagées en fournitures et prestations, services extérieurs, frais de personnel, nécessaires au bon fonctionnement du syndicat à hauteur de **187 758 €**.

Les autres charges à caractère général s'élèvent à **26 510 €** et les charges financières (intérêts payés pour utilisation de la ligne de trésorerie) à **200 €**.

Un virement de 22 000 € est prévu à la section d'investissement.

L'augmentation de 18 % du chapitre 011 s'explique par le transfert des dépenses en matière d'assurance du personnel jusqu'alors inscrite au chapitre 012.

Les études SCoT et Plan Climat sont des dépenses d'investissement qui génèrent des amortissements pesant lourdement sur nos dépenses de fonctionnement. Si l'on y ajoute l'amortissement des autres biens du syndicat (matériel informatique et mobilier) et des crédits en prévision de l'amortissement au prorata temporis des biens mobiliers inscrits dans le budget prévisionnel 2025, le total des dotations aux amortissements est de **32 000 €**.

> Des dépenses d'investissement

Dans la perspective de relance du marché "révision du SCoT du Bergeracois valant PCAET", les premières factures des bureaux d'étude ayant remporté le marché pourraient parvenir au SyCoTeB au second semestre 2025 : **134 800 €** sont donc inscrits au projet de budget.

Des dépenses en matériel de bureau et informatique sont également envisagées pour **1 700 €**.

Enfin, comme chaque année, les subventions d'investissement reçues pour l'élaboration du PCAET (approuvé en 2018) et la révision du SCoT (approuvé en 2020) seront « amorties » à hauteur de **11 081,70 €**.

2) Les recettes

> Des recettes de fonctionnement

Les participations de partenaires financiers

Le SyCoTeB a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) LIFE BIODIV'France, porté par la Fédération des SCoT et financé par l'Union Européenne qui vise à accompagner 30 SCoT volontaires dans la construction d'une politique ambitieuse de protection et valorisation de la biodiversité, en intégrant les enjeux écologiques au cœur des stratégies territoriales. Etre lauréat de cet AMI ne représentera pas l'apport de ressources financières supplémentaires mais permettra au SyCoTeB de bénéficier, sans nouvelle dépense à prévoir au budget, d'un accompagnement technique et stratégique réalisé par une ingénierie spécialisée pour renforcer la place de la biodiversité dans le SCoT.

En revanche, la révision du SCoT devrait abonder les recettes de fonctionnement par l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) « Documents d'urbanisme » mais les critères d'attribution et de bonification n'étant pas actuellement connus pour 2025, il n'est pas possible d'inscrire un quelconque montant au budget.

Les contributions des EPCI membres du syndicat mixte

Chaque EPCI adhérent supporte les dépenses correspondant aux compétences transférées au syndicat, relatives à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du SCoT et du PCAET, ainsi que les charges de fonctionnement général de celui-ci. La participation des E.P.C.I., déterminée annuellement par l'assemblée délibérante conformément aux statuts, est estimée à **219 000 €**.

Estimation de la répartition prévisionnelle des participations pour 2025 (proportionnellement à la population, chiffres de la population totale INSEE au 01/01/2025) :

- CAB (63 239 hab.) :	152 593,00 €
- C.C Bastides Dordogne Périgord (18 935 hab.) :	45 689,35 €
- C.C. Portes Sud Périgord (8 586 hab.) :	20 717,65 €

RAPPEL : Participations 2024

- CAB (62 436 hab.) :	151 324,60 €
- C.C Bastides Dordogne Périgord (18 950 hab.) :	45 928,65 €
- C.C. Portes Sud Périgord (8 572 hab.) :	20 775,75 €

> Des recettes d'investissement

La révision du SCoT sera cette année en partie financée par les excédents d'investissement générés par les amortissements depuis 2021 (**93 585,33**) et l'amortissement des immobilisations en cours (**32 000 €**).

Un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 22 000 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011		Budget 2024	Réalisé	DOB 2025
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	3 621,00	1 719,05	3 400,00
60622	Carburants	1 200,00	959,99	1 200,00
60628	Autres fournitures non-stockées	200,00	0,00	200,00
60632	Petit équipement (enregistreur, câble...)	421,00	172,92	500,00
6064	Fournitures administratives	1 800,00	586,14	1 500,00
61	SERVICES EXTERIEURS	27 412,00	15 212,23	32 750,00
611	Contrats prestations services (SIG, Synapse...)	3 100,00	0,00	4 100,00
6132	Loyers bureaux SyCoTeB	6 608,00	6 607,20	6 800,00
614	Charges locatives	5 000,00	3 600,00	3 600,00
61221	Crédit-bail mobilier (Location véhicule)	5 000,00	0,00	3 700,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	565,09	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers (C. DUWAT)	500,00	0,00	500,00
6156	Maintenance site internet	0,00	0,00	1 650,00
6161	Primes d'assurances (multirisques)	1 382,00	1 381,02	1 800,00
6168	Assurance véhicule + CNP	422,00	1 418,51	7 600,00
6182	Doc générale et technique (abo presse)	500,00	285,81	500,00
6184	Frais de formation (SYNAPSE)	1 000,00	0,00	0,00
6185	Frais colloques et séminaires (RNS...)	900,00	1 354,60	1 500,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 700,00	4 186,50	7 400,00
6231	Annonces, insertions et publications	700,00	183,67	700,00
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00	300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	2 066,53	3 500,00
6234	Réceptions	400,00	4,71	400,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	348,00	500,00
6262	Télécom	350,00	362,39	500,00
627	Services bancaires (frais ligne tréso)	300,00	200,00	300,00
6281	Concours divers (FNS, ATD)	1 150,00	1 021,20	1 200,00
Total chapitre 011		36 733,00	21 117,78	43 550,00
Chapitre 012				
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	1 753,00	1 729,00	1 780,00
6332	Cotisations FNAL	78,00	72,00	80,00
6336	CDG CNFPT	1 675,00	1 657,00	1 700,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	144 097,56	140 604,09	142 428,00
64111	Rémunération principale	71 100,00	69 829,52	71 500,00
64113	NBI	2 375,00	2 362,92	2 365,00
64118	Autres indemnités	27 844,00	27 444,00	27 444,00
64138	Gratification stagiaire	0,00	0,00	2 200,00
6451	URSSAF	11 300,00	10 246,00	11 100,00
6453	Caisses retraites	22 800,00	23 297,32	25 900,00
6455	Assurances du personnel (CNP)	6 820,00	5 829,81	0,00
6456	Versement au FNC	1 200,00	936,00	1 200,00
6458	Autres org sociaux (CDAS, CNAS)	658,56	658,52	719,00
Total chapitre 012		145 850,56	142 333,09	144 208,00

65	AUTRES CHARGES DE GESTION	28 265,00	27 150,74	26 510,00
65311	Indemnités élus	23 500,00	23 297,56	23 500,00
65313	IRCANTEC	1 560,00	1 500,00	1 600,00
65811	informatique en nuage (Vox)	2 100,00	1 698,00	205,00
65818	Redevances licences (AGEDI)	1 100,00	654,00	1 200,00
65888	Autres charges (arrondi fiscal)	5,00	1,18	5,00
66	CHARGES FINANCIERES	200,00	0,00	200,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	200,00	0,00	200,00
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	22 000,00
042	Opération d'ordre entre sections	32 600,44	32 096,77	32 000,00
6811	Dotations aux amortissements	32 600,44	32 096,77	32 000,00
		243 649,00	222 698,38	268 468,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget 2024	Réalisé	DOB 2025
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	219 220,08	236 220,08	219 011,82
744	FCTVA	0,00	0,00	11,09
74611	DGD Urbanisme	0,00	17 000,00	0,00
74758	Participations des CC	219 220,08	219 220,08	219 000,73
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00	1,12	5,00
75888	Produits divers (arrondi fiscal)	5,00	1,12	5,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 081,70		11 081,70
773	Mandats annulés (Rembt charges locatives)	0,00	422,74	0,00
777	Subv. d'invest. Transférées compte résultat	11 081,70	11 081,70	11 081,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 342,22	13 342,22	38 369,48
		243 649,00	261 067,86	268 468,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		Budget 2024	Réalisé	DOB 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 240,00	864,00	134 800,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	93 240,00	864,00	134 800,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 713,00	0,00	1 700,00
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	0,00	1 000,00
21848	Autre matériel et mobilier de bureau	713,00	0,00	700,00
Total dépenses d'équipement		94 953,00	864,00	136 500,00
040 Opérations d'ordre transfert entre sections		11 081,70	11 081,70	11 081,70
13911	Subv d'invest transférées cpte résultat (Etat)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
139158	Subv d'invest transférées au CR (CCBDP)	6 081,70	6 081,70	6 081,70
		106 034,70	11 945,70	147 581,70

RECETTES INVESTISSEMENT		Budget 2024	Réalisé	DOB 2025
10222	FCTVA	279,69	279,69	0,00
001	Solde exécution investissement reporté	73 154,57	73 154,57	93 585,33
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				
2802	Amortissement Frais d'études SCoT	19 562,71	19 562,71	19 562,71
28088	Amortissement PCAET	10 836,00	10 836,00	10 836,00
281838	Amortissement matériel bureau et informatique	1 404,00	1 084,99	850,00
281848	Amortissement du mobilier	797,73	613,07	747,66
021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	22 000,00
Total chapitre 040		32 600,44	32 096,77	53 996,37
		106 034,70	105 531,03	147 581,70